



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230626-2023JUNDEL27-DE



Date de la convocation : 20 juin 2023  
Séance du Conseil Municipal : 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 51) – Marietta BOONEFAES – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 9)– Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Roger BRIAND  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
29 aux délibérations 9 et 51  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 9 et 51

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

### 27- PARTICIPATIONS À VENDÉE EAU – CONVENTION N°08.032.2023 – RUE PIDANNE – CONVENTION N°08.033.2023 – AVENUE DES SABLES – CONVENTION N°PI°08.001.2023 – POTEAU INCENDIE – LA PETITE EPINAY – DÉFENSE INCENDIE

Dans le cadre de la viabilisation d'un lot rue Pidanne, de la rénovation du Lycée Jean XXIII et de la desserte en eau potable du village de l'Épinay et afin d'assurer la protection incendie de ces secteurs, la mise en place de poteaux incendies s'avère nécessaire afin de satisfaire la défense incendie des zones.

Aussi, il est proposé de verser les participations suivantes à VENDÉE EAU :

Objet	Base participation	Participation de la Commune		Imputation
		%	Montant	
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
Mise en place d'un hydrant Rue Pidanne	3 470,37 €	100 %	3 470,37 €	VOI 9010 STRU 12 2315
Mise en place d'un hydrant avenue des Sables	4 314,79 €	100 %	4 314,79 €	
Mise en place d'un hydrant à la Petite Epinay	1 100,00 €	100 %	1 100,00 €	
<b>TOTAL HT</b>	<b>8 885,16 €</b>			
<b>TVA 20%</b>	<b>1 777,03 €</b>			
<b>TOTAL TTC</b>	<b>10 662,19 €</b>			

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu les projets de conventions n°08.032.2023, n°08.033.2023 et n°PI.08.001.2023 relatifs aux modalités techniques et financières de réalisation de la fourniture et pose de poteaux d'incendie sis Rue Pidanne, Avenue des Sables et La Petite Epinay ci-annexés,

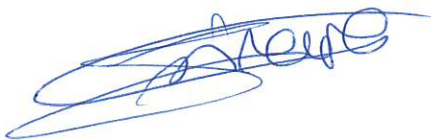
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la ville et Grands Travaux du 13 juin 2023,

Vu le rapport de Jean-Yves MERLET,

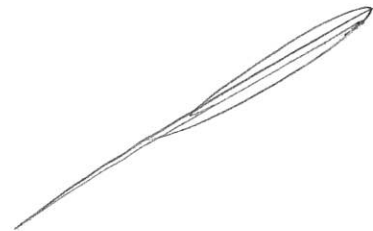
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés et le versement des participations correspondantes dont les crédits sont prévus au budget principal sur le compte VOI 9010 STRU 12 2315,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention susmentionnée.

Fanny GIRARD  
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 03 JUL. 2023  
Publié électroniquement le : 03 JUL. 2023  
Notifié électroniquement le :